

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

POUR LE TEMPS PLACE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

circulaire projet d'accueil n°2003-135 du 08/09/2003 (Bulletin Officiel n°34 du 18/09/2003)  
circulaire restauration scolaire n°2001-118 du 25/06/2001 (BO Spécial n°9 du 28/06/2001)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Établissement : .....

Année scolaire : .....

Je soussigné, ..... représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur.....

J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil et qu'ils distribuent les médicaments de la trousse d'urgence selon le protocole de soins ci-joint.

Signature du représentant légal :

### PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (TELEPHONE)

- Samu : **15** ou **112** (téléphone portable)
- Domicile des parents :
- Père : portable ..... travail : .....
- Mère : portable ..... travail : .....
- Autre personne : .....
- portable : ..... travail : .....
- Médecin traitant (spécialiste,...) : .....

## Pour tous les enfants concernés

- **Trousses d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin**
  - Indiquer les endroits où sont déposées les trousse d'urgence :
  
  - Les trousse sont fournies par les parents et doivent contenir un double de ce document.
  - Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.
  - Les parents s'engagent à informer le médecin de l'éducation nationale ou de PMI en cas de changement de la prescription médicale.
  
- **En cas de déplacement scolaire : sorties et/ou classes transplantées**
  - Prendre la trousse d'urgence avec le double de ce document
  - Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer
  - Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu de déplacement à l'étranger
  
- **En cas de changement d'enseignant**
  - L'établissement doit faire suivre l'information de façon prioritaire.
  
- **Pour les temps périscolaires et la restauration scolaire**
  - Ces temps ne relèvent pas de l'éducation nationale ; leur gestion ainsi que la mise en œuvre du PAI et ses aménagements sont placés sous la responsabilité du maire et/ou des associations.

## Besoins spécifiques de l'élève

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes et s'engagent à le communiquer aux personnes qui pourraient être amenées à les remplacer.

**Signature du PAI et date :**

Responsable d'établissement  
ou directeur d'école

enseignant de l'élève

médecin EN ou de PMI

## Autres personnes présentes lors de la signature du PAI

| NOM | FONCTION | SIGNATURE |
|-----|----------|-----------|
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |
|     |          |           |

# PROTOCOLE DE SOINS D'URGENCE EN CAS DE CRISE CONVULSIVE

A renseigner par le médecin spécialiste qui suit l'élève

*Ce protocole est destiné à la mise en œuvre de traitements d'urgence par des personnels non soignants en milieu scolaire*

Nom et Prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... classe : .....

## Si le médecin le juge nécessaire : Composition de la trousse d'urgence (déposée à l'école) :

*(joindre l'ordonnance détaillée correspondante)*

| EN CAS DE        | SIGNES D'APPEL  | CONDUITE A TENIR  |
|------------------|---|---|
| AURA DE LA CRISE | Signes spécifiques existant avant la crise<br>Non :<br>Oui :<br>Si oui, lesquels :<br>•<br>•<br>•   | Appeler le SAMU : 15 ou 112<br>Allonger l'élève en position latérale de sécurité  |
| CONVULSIONS      | CRISES PARTIELLES :<br><i>(description des signes)</i><br><br>GRANDES SECOUSSES SACCADÉES :<br>- Avec raideur brutale :<br>- Avec perte de connaissance : | <b>Lors d'une crise convulsive :</b><br>1. Noter l'heure de début et l'heure de fin<br>2. Isoler l'élève, faire prendre en charge les autres élèves par les adultes de l'établissement<br>3. Allonger l'élève par terre<br>4. Enlever dans l'environnement proche de l'élève tout objet contre lequel il peut se blesser (table, chaise,...)<br>5. Faciliter la respiration en desserrant ses vêtements, surtout autour du cou. Enlever les lunettes<br>6. Attendre la fin de la crise<br><br><b>Dès la fin des convulsions :</b><br>1. Noter l'heure de la fin de la crise<br>2. Placer l'enfant en position latérale de sécurité<br>3. Rester auprès de l'enfant, le couvrir, le rassurer |

**NB : sauf cas exceptionnel, seuls les parents ou les professionnels de santé sont habilités à pratiquer des injections intra-rectales**

Date :

Cachet et signature du médecin :